



Resiliation d'un abonnement téléphonique

Par **bida**, le **03/03/2009** à **11:46**

Bonjour,

En 2006/2007, j'ai souhaité mettre fin à mon abonnement téléphonique chez SFR lorsque j'ai perdu mon emploi, j'ai donc envoyé les documents demandé: attestations de perte d'emploi + courrier de résiliation par lettre avec accusé de réception. Puis j'ai mis fin à l'autorisation de prélèvement.

on m'a assuré que la ligne serai coupé rapidement, or deux mois après rien n'était fait et j'ai continué à utilisé la ligne alors que je n'en avait pas les moyens.

Lorsque j'ai rappelé on m'as expliqué que l'agent qui s'est occupé de la resiliation ne l'a pas validé et qu'il fallait recommencé la manipulation, quelques jours plus tard la ligne était résilié. Aujourd'hui je leur dois 245.88€, que je ne peux pas payé, et il me relance régulièrement par courrier, un huissier de justice me prévient qu'il va engager une procédure judiciaire à mon encontre.

Que va-t-il se passer si je ne regle pas cette somme?